



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 28 JUIN 2022

20220628_CA04_2 - Coûts horaires de la régie et des espaces verts – Année 2022

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 28 juin 2022 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges, et en visioconférence via l'outil Teams.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Christiane CHEYPE, Danielle DUVALET, Catherine JARRY, Renée LUCAS, Samia RIFFAUD, Administratrices

Messieurs Jean-Luc BONNET, Jacky BOUHIER, Jean-Yves ESTOUP, Alexandre HAROUCHI, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Franck LETOUX, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Eric SCHALTEGGER, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Eric MULLER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Madame Marie HERNANDEZ, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame RIFFAUD

Monsieur Bertrand MACHAT, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur REROLLE

Monsieur Gérard RUMEAU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Serge JAMMET, Administrateur

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absent :

Monsieur Laurent GUERY, Administrateur

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Limoges habitat évalue le coût des interventions du personnel régie et espaces verts pour :

- La refacturation auprès des locataires des réparations locatives normalement à la charge des occupants,
- Le calcul de certaines charges récupérables,
- La valorisation de l'ensemble des interventions de la régie.

Avec l'approbation du compte de gestion 2021, il est possible de fixer le taux horaire applicable à partir du 1^{er} juillet 2022.

La méthode de calcul du cout régie prend en compte les critères suivants :

- Les données considérées sont celles du compte financier de l'exercice 2021 à partir : Effectifs de la régie (Collaborateurs et Encadrements) : 50 ETP
- Effectif global de Limoges habitat : 287 salariés
- La masse salariale de la régie : 1 950 936 euros
- Les jours travaillés : 254 jours pour 2021
- Les frais de gestion (chiffre DIS) : 5 468 161 euros

Par rapport au dernier calcul, la nature et l'affectation des dépenses ont été affinées.

Le coût horaire qui en découle, s'établit pour l'activité Régie travaux à 37.43 € au lieu de 38.40 € en 2019 selon la nouvelle méthode de calcul et à 40.83 € contre 36.91 € en 2019 selon la nouvelle méthode de calcul pour l'activité Régie Espaces Verts.

Il est précisé que l'activité de la régie n'est pas assujettie à la TVA, à l'exception ses interventions en secteur concurrentiel.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de porter le taux horaire à 39.00 € pour l'activité Régie Espaces Verts du 01/07/2022 au 31/12/2022 et à 40.83 € par heure à compter du 01/01/2023.

Pour l'activité Régie Travaux il est proposé de porter le taux horaire à 37.43 € à compter du 1/07/2022.

o
o o

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui lui est présentée.

Formalités de publicité effectuées
le 12 JUL. 2022

Pour extrait conforme,
Limoges, le 12 JUL. 2022
LA PRESIDENTE,
Catherine MAUGUIEN-SICARD

